



François Berbinau
Avocat associé

PRATIQUES :

- Prévention & résolution des conflits

Après avoir exercé au sein du département contentieux et arbitrage du cabinet Cleary, Gotlieb, Steen & Hamilton LLP à New York et à Paris, François Berbinau a rejoint le cabinet BFPL Avocats en qualité d'associé.

Il intervient régulièrement pour le compte de clients étrangers et français (groupes industriels, agro-alimentaires, vinicoles, et du luxe, ainsi qu'institutions financières et fonds communs de placement) qu'il assiste dans leurs négociations et représente devant les tribunaux à l'occasion de litiges relevant du droit des sociétés (rupture de pourparlers, ajustement de prix, garantie de passif, différends entre actionnaires et/ou dirigeants,...), du droit commercial (respect des contrats, concurrence, responsabilité du fait des produits,...), et de certaines problématiques de droit pénal de l'entreprise (abus de biens sociaux, abus de confiance, blanchiment, faux et usage, escroquerie,...).

Par ailleurs, François Berbinau a une longue expérience de la résolution des litiges individuels de droit du travail et en particulier des problématiques liées à certaines catégories de salariés. Il assiste ainsi très souvent cadres supérieurs et dirigeants ou entreprises lors de négociations liées à la conclusion ou à la rupture de contrats de travail et/ou de mandats sociaux,

et les représente, le cas échéant, à l'occasion des procédures prud'homales et commerciales.

ETUDES :

- LL.M. (Master of Laws)
University of Chicago Law School
- Maîtrise de Droit
Université de Paris II - University of Miami Law School

DIVERS :

- Avocat au Barreau de New York
- Ancien Secrétaire de la Conférence

LANGUES :

- Français
- Anglais